



ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AUX COMITES TECHNIQUES PARITAIRES DES PARCS NATIONAUX

L'ensemble des personnels des Parcs nationaux est appelé à voter pour l'organisation syndicale de son choix. De cette consultation du 03 février 2009, sur sigle syndical, dépendra la représentation des personnels dans les CTPC¹ des Parcs nationaux, au CTPS² inter-Parcs dont nous revendiquons le rétablissement, mais aussi la légitimité des syndicats pour porter la parole des agents des Parcs au niveau ministériel, pour les trois années à venir.

VOTER POUR LA FSU LE 03 FEVRIER :

C'est vous donner les moyens de faire entendre vos revendications.

C'est avoir un rôle d'acteur responsable.

C'est s'impliquer de façon critique et constructive dans les décisions.



LES ATOUTS DU SNE-FSU :

- Son implantation dans tous les Parcs nationaux,
- La richesse et la diversité de ses compétences,
- Sa force de travail, d'analyse et de propositions,
- Son fonctionnement structuré et profondément démocratique,
- La motivation, le dynamisme et la réactivité de ses militants,
- Ses valeurs, fondées sur le progrès social et une politique ambitieuse en faveur de l'Environnement,

Pour :

- Une défense efficace des intérêts de TOUS, quelle que soit la catégorie, le type de recrutement,
- Des résultats concrets.

Le SNE-FSU œuvre depuis près de 35 ans au sein des établissements du service public de l'Environnement. Nos militants, forts de leur expérience et de celle de notre syndicat, défendent au quotidien les personnels et leur outil de travail.

C'est avec une conviction et une détermination intactes que les équipes du SNE et de la FSU s'engageront à nouveau à vos côtés avec l'appui de vos suffrages.

**A VOUS DE NOUS DONNER
LES MOYENS DE POURSUIVRE L'ACTION :**

LE 03 FEVRIER, VOTEZ F.S.U.

¹ CTPC : Comité Technique Paritaire Central du parc national : instance de dialogue entre les représentants du personnel et de la direction. Examine les questions collectives du Parc : budget, organisation du travail (RTT...), statut, organigramme, bilan social...

² CTPS : Comité Technique Paritaire Spécial inter parcs : examine en lien avec la tutelle du ministère les questions communes aux parcs nationaux. Présidé par la DEB (Direction de l'Eau et de la Biodiversité, direction qui exerce la tutelle sur les parcs nationaux).

Le



c'est quoi ?

⇒ Le SNE-FSU est un outil **revendicatif** et de **défense de l'ensemble des agents du Service Public de l'Environnement**.

⇒ Le SNE-FSU a sa liberté de pensée et d'actions. L'équité sociale et la solidarité sont des valeurs partagées par tous ses militant(e)s, contractuels ou fonctionnaires de toutes catégories regroupés démocratiquement autour de ses valeurs. Le progrès social constitue un objectif fondamental du SNE-FSU.

⇒ Le **SNE** : Syndicat National de l'Environnement, est affilié à la **FSU** : Fédération Syndicale Unitaire.

A la pointe du combat depuis 1972, c'est le syndicat le plus ancien dans le monde de l'Environnement. En 2003, le SNE a rompu avec la CFDT dont les positions, notamment sur les retraites, étaient jugées inadmissibles.

Le SNE-FSU est affilié à la **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)**, **1er syndicat de la Fonction Publique**, où son indépendance naturelle peut s'exprimer librement. Loin des consignes nationales et corporatistes des grandes centrales de l'Équipement qui ont conquis le MEEDDAT, le SNE-FSU demeure le porte-voix sans concessions d'une écologie moderne et durable.

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, PLUS QU'UN DEVOIR : UNE EXIGENCE

Le SNE-FSU est aussi un lieu de réflexion et de propositions sur les politiques de protection de l'Environnement et les choix de société qu'elles impliquent. Les valeurs de notre syndicat sont fondées sur le progrès social et une politique ambitieuse en faveur de l'Environnement.

Le SNE propose de réfléchir aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans leur globalité en recherchant constamment la concrétisation de ses choix par des actions.

Dans un contexte où le service public est attaqué de toutes parts et où son existence même est clairement remise en cause, nous agissons plus que jamais pour défendre ses valeurs et ses missions.

A ce titre, le maintien du rôle et de l'intégrité des espaces protégés n'est jamais acquis et doit toujours être défendu. Les moyens n'ont pas augmenté à la mesure des nouvelles tâches

confiées aux établissements et les conditions de travail se sont dégradées continuellement depuis le début des années 2000. Aujourd'hui, en plus des missions traditionnelles de protection de la nature et de gestion des espaces protégés, nous devons assumer des missions nouvelles, participer à la mise en place des chartes des Parcs nationaux en veillant au respect des principes fondamentaux des PNx, et faire face à des changements fondamentaux de la politique des Parcs nationaux sans pour autant abandonner ce qui en a fait la réussite...

Face à cette situation et aux défis qui se présentent aux agents des Parcs nationaux, nous militons pour conserver des moyens en personnels, des moyens financiers et des moyens techniques indispensables à la réalisation de nos missions dans des conditions de travail respectueuses des personnels.

DANS LES PARCS NATIONAUX :

Grâce à :

- un taux de syndicalisation important,
- une section active et structurée dans chaque parc national,
- des représentants :
 - dans toutes les instances paritaires (CTPC, CTPS (CNDS pour l'instant), CAP³, CCP⁴, CHS⁵)
 - à tous les niveaux structurels du SNE-FSU
 - dans toutes les délégations du SNE-FSU chargées de la préparation et de la négociation des dossiers d'actualité,
- une diffusion rapide de l'information avec des flashes-info,
- une consultation fréquente des personnels, une proximité d'échange avec les personnels,

la branche "Espaces Protégés" du SNE-FSU est présente sur le terrain et sur tous les terrains.

Cette organisation porte ses fruits : malgré notre dispersion géographique, la branche « Espaces Protégés » du SNE-FSU parle d'une seule voix et réussit à la faire entendre sur des dossiers capitaux auprès de la DEB⁶ et du ministère.

Quelques exemples :

Réforme des Parcs nationaux

Conscient du caractère particulièrement délicat et existentiel de ce dossier pour les parcs, le SNE-FSU a été présent depuis le tout début des discussions. Nous avons étudié en détail les différentes versions des textes de loi et de décret du ministère et à chaque fois fait part de nos analyses et de nos propositions. Nous avons réagi et organisé la mobilisation pour faire prendre en compte le point de vue des personnels chaque fois que nous avons constaté des dérives incompatibles avec le degré de protection nécessaire pour des parcs nationaux : courriers au DNP, au ministre, communiqués de presse, pétition, manifestations, rencontre des rapporteurs du projet de loi à l'Assemblée Nationale et au Sénat... En 2008 nous avons continué, avec les sections, à porter le point de vue des personnels dans les enquêtes publiques pour la révision des décrets de création des Parcs existants avant la loi de 2006.

Nous restons aujourd'hui très vigilants et mobilisés, avec vous, sur les projets de chartes en cours de discussion ou à venir dans tous les Parcs et dont la teneur engage notre avenir et celui de nos établissements.

Santé et sécurité au travail

Le SNE-FSU s'est fortement investi sur ce chantier important du dernier mandat, avec la volonté, d'une part, d'améliorer les conditions de travail des agents, et d'autre part, de faire prendre en compte par l'administration les spécificités et les contraintes du travail des agents de terrain mais aussi celles des personnels administratifs trop souvent sous-estimées.

Suivi catégoriel (contractuels et fonctionnaires)

Le SNE-FSU suit avec ses syndicats partenaires du MEEDDAT la gestion des divers statuts du personnel (corps Environnement, Agriculture et Equipement, agents contractuels, nouveaux précaires...). Notre présence à la fois dans les CTPs et dans les CAPs nous permet de bien connaître les dossiers et de défendre les intérêts des personnels au niveau collectif et individuel. Par ailleurs notre travail engagé depuis plusieurs années pour la revalorisation des agents contractuels commence à porter ses fruits : sensibilisation de l'administration (la gestion des contractuels est désormais une priorité de la DEB⁶), revalorisation des contrats de la quasi-totalité des anciens agents en CDI-type PNx sur le point de partir à la retraite... Mais notre objectif est d'aboutir à un vrai statut pour tous les agents contractuels des établissements de l'ex-MEDD et à la mise en place des CCP.

Ces dossiers sont complexes, et nous avons besoin de vous pour les mener à bien et assurer la prise en compte des droits de tous les agents quel que soit leur statut.

³ CAP : Commission Administrative Paritaire : examine les questions individuelles pour les fonctionnaires (avancement, ...)

⁴ CCP : Commission Consultative Paritaire : examine les questions individuelles pour les agents contractuels

⁵ CHS : Comité d'Hygiène et Sécurité : traite de l'hygiène et de la santé au travail

⁶ DEB : Direction de l'Eau et de la Biodiversité, chargée de la tutelle des parcs nationaux.



QU'EST-CE QU'UN CTP ?

Un Comité Technique Paritaire (CTP) est une instance de dialogue où des représentants du personnel et des représentants de l'administration débattent et échangent sur les conditions de travail, l'organisation du travail,

Le Comité Technique Paritaire central de chaque Parc national est composé de 4 représentants des personnels, élus pour une durée de 3 ans, et de 4 représentants de la direction de l'établissement. A Parcs Nationaux de France, il est composé de 3 représentants du personnel et 3 représentants de la direction. Le CTP est obligatoirement saisi et se prononce sur les questions et les projets de textes relatifs :

- Aux problèmes généraux d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ;
- Aux conditions de travail, aux règles statutaires ;
- A l'examen des grandes orientations pour l'établissement ;
- Aux problèmes d'hygiène et de sécurité, en lien avec le CHS ;
- A la formation ;
- A l'évolution des effectifs et des qualifications ;
- Etc.....

(Source : décret n° 82-452 – version du 4 juillet 2007)

Il s'agit donc d'une instance de concertation sur l'ensemble des dispositions qui régissent votre vie professionnelle au quotidien (moyens financiers, humains et techniques, statuts, conditions de travail).

Nos revendications :

- **Extension du statut des contractuels des agences de l'eau aux contractuels des Parcs nationaux, Régime indemnitaire compris !** Il faut en parallèle : 1) établir le bilan de ce statut « agences » après un an et demi de mise en œuvre, de façon à ne pas reproduire les dévoiements constatés, et 2) finaliser la mise en relation des missions et des grilles salariales, afin d'avancer et d'aboutir enfin !
- **Valorisation des corps de techniciens et agents techniques de l'Environnement : ces corps doivent être privilégiés dans les recrutements** au sein des établissements et services publics de l'environnement ; les compétences variées qui y sont exercées dans l'exercice des missions de police et des missions techniques diverses doivent être reconnues et développées.
- **Reconnaissance des agents administratifs et chargés de mission des Parcs nationaux**, trop souvent oubliés par l'administration car peu nombreux et dispersés dans les parcs : le SNE agit chaque fois que nécessaire pour défendre et faire valoir leurs intérêts et leurs droits.
- **Rétablissement du CTPS inter parcs** : supprimé au printemps dernier, il a été remplacé par une commission du dialogue social dont la pérennité n'est pas assurée. Nous agissons aujourd'hui au niveau ministériel pour retrouver un lieu de dialogue social inter-établissements permettant de traiter des problématiques communes aux parcs nationaux.

LE 03 FEVRIER, VOTEZ FSU !!!